

# TERRITOIRES & NUMÉRIQUE EXPÉRIMENTATIONS DE PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

Cahier des charges







# **SOMMAIRE**

1.	CADRE DE L'APPEL À PROJETS	3
	CONTEXTE ET ENJEUX	3
	OBJECTIFS	3
2.	CHAMPS DE L'APPEL À PROJETS	3
	BÉNÉFICIAIRES	3
	CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS PRÉSENTÉS	3
	CARACTÉRISTIQUES DES OUTILS NUMÉRIQUES CONCERNÉS PAR LE PROJET	4
	CARACTÉRISTIQUES DES PARTENAIRES CONCERNÉS PAR LE PROJET	4
3.	COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET ?	5
	CALENDRIER	5
	DIFFUSION DE L'APPEL À PROJET	5
	DÉPÔT DE LA CANDIDATURE	5
4.	CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	5
5.	SÉLECTION DES PROJETS BÉNÉFICIAIRES	5
6.	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	6
	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	6
	DISPOSITIONS FINANCIÈRES	6
7.	CONTACTS	6

## 1. CADRE DE L'APPEL À PROJETS

#### **CONTEXTE ET ENJEUX**

Cet appel à projets s'appuie sur l'instruction depuis plusieurs années du Conseil départemental en matière de Numérique Éducatif (Cybercantal) et s'inscrit dans la continuité du Schéma Départemental du Numérique Éducatif mis en œuvre depuis septembre 2017.

Aujourd'hui, les technologies numérique et informatique pour l'enseignement sont présentes dans les vingt-deux collèges cantaliens et à tous les niveaux des établissements, que ce soient pour les missions administratives comme celles d'enseignement.

Souhaitant sortir des « sentiers battus », l'ambition de cet appel à projets est d'accompagner la mise en œuvre d'expérimentations de projets pédagogiques innovants mettant le numérique au service et au cœur des apprentissages et accompagnant la transformation des pratiques pédagogiques.

Les enseignants et les acteurs de l'éducation s'efforcent de s'adapter aux enjeux posés par le numérique. Le Département sera donc à leurs côtés pour accompagner les expérimentations et projets pédagogiques qui permettront aux élèves d'apprendre, d'utiliser ou encore de manipuler le numérique. Les projets présentés seront ouverts à l'environnement territorial direct du lieu d'implantation des collèges afin de tenir compte des spécificités locales. En outre, les projets pourront présenter des partenariats ou des collaborations entre la communauté éducative du collège et des professionnels et/ou des associations du domaine investi.

#### **OBJECTIFS**

Au travers d'ateliers de pratique permettant de manipuler des outils numériques (hardware ou software), le projet présenté devra répondre aux enjeux d'intégration du numérique dans les apprentissages des élèves en leur offrant l'opportunité de mener un projet avec leurs enseignants.

Les appels à projets soumis devront donc répondre à une réelle réflexion sur les stratégies d'enseignement et d'apprentissage conduites par les équipes pédagogiques des collèges sous la responsabilité de leurs Principaux.

# 2. CHAMPS DE L'APPEL À PROJETS

#### **BÉNÉFICIAIRES**

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble de la communauté pédagogique des 22 collèges publics cantaliens et pour les élèves des classes allant de 6ème à la 3ème.

Chaque collège ne pourra présenter qu'un dossier de candidature.

#### CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS PRÉSENTÉS

### La désignation d'un référent au projet au sein du collège

Chaque collège devra désigner un enseignant référent pour faciliter les échanges. Les courriels académiques de ces enseignants référents seront utilisés pour les échanges entre les porteurs de projet et le Conseil départemental. Bien évidemment, l'équipe de Direction sera systématiquement en copie des échanges.

#### • Les projets seront constitués autour de l'une des cinq thématiques suivantes :

- Numérique et santé,
- Programmation robotique, conception 3D,
- Engagement pour l'environnement,
- Ouverture à la littérature, aux Arts et à la culture,
- Articulation entre enseignement en présentiel et enseignement à distance.
- Par ailleurs, les projets devront intégrer les trois démarches suivantes :
  - **Évaluation** : comparer les objectifs préalablement formulés aux résultats atteints ainsi que les effets de l'action sur la/les cible(s).
  - **Capitalisation d'expérience** : transformer le savoir en connaissances partageables, lesquelles pourraient servir sur des projets similaires.
  - **Valorisation du projet** : communiquer autour du projet au sein et hors les murs de l'établissement (expos, articles, vidéos, ...).

Le Département sera amené à soutenir plus particulièrement les projets présentant :

- L'implication active des collégiens,
- L'implication d'une équipe pluridisciplinaire,

#### CARACTÉRISTIQUES DES OUTILS NUMÉRIQUES CONCERNÉS PAR LE PROJET

Les projets soumis devront présenter chacune des technologies sur lesquels ils s'appuient. Un descriptif complet de chacune d'elles sera fourni ; un chiffrage appuyé par des devis devra être transmis dans les pièces annexes au dossier de candidature.

#### Quelques exemples:

Kits robotique, cartes et systèmes programmables, maquettes, ...

Réalité virtuelle, réalité augmentée,

Bibliothèque et lecture numérique,

Impression 3D, matériels de visioconférence, de web radio

Les équipements numériques acquis pour le projet seront exclus de la maintenance départementale.

#### CARACTÉRISTIQUES DES PARTENAIRES CONCERNÉS PAR LE PROJET

Les porteurs, selon les besoins sur le projet pédagogique déposé, peuvent organiser une ou plusieurs collaborations avec un tiers extérieur à l'établissement, qu'il soit issu des secteurs public, privé, associatif ou tertiaire... Ce tiers œuvre sur le territoire départemental ou plus localement dans le lieu d'implantation du collège. Chaque collaboration apparaîtra clairement au budget présenté. Exemples : découverte d'un lieu de fabrication numérique/FabLab, le bus numérique départemental, rencontre avec un professionnel de la thématique retenue ...

Les Services du Conseil départemental pourront être mobilisés pour accompagner les porteurs dans l'apport de conseils techniques dans le choix des matériels, dans la finalisation du projet ou sa mise en œuvre. Ils suivront les projets jusqu'à leur aboutissement et pourront notamment participer aux sorties organisées sur les sites, en tant qu'observateur.

Le Département valorisera les projets retenus par le biais de ces outils de communication.

## 3. COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS ?

#### **CALENDRIER**

La procédure de sélection comprend les étapes listées ci-dessous :

- Réception des dossiers de candidatures (avant le 30 avril 2021 minuit)
- Instruction sur la recevabilité des dossiers présentés (début mai 2021)
- Examen des projets en commission ad-hoc (courant mai 2021)
- Envoi de la décision par courrier électronique (courant juin 2021)
- Mise en œuvre du projet, valorisation/capitalisation : année scolaire 2021/2022
- Évaluation au plus tard fin 2022

#### DIFFUSION DE L'APPEL À PROJETS

Semaine 1 (2021).

La publicité de cet appel à projet sera réalisée :

- par mail auprès des collèges publics cantaliens
- sur: www.cantal.fr
- sur le portail ENT du Département : https://cantal.ent.auvergnerhonealpes.fr

#### **DÉPÔT DE LA CANDIDATURE**

Le dossier de candidature signé ainsi que l'ensemble des pièces annexes nécessaires à l'examen de la candidature devront être retournés par courrier électronique à : <a href="mailto:servicecolleges@cantal.fr">servicecolleges@cantal.fr</a>.

## 4. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces indispensables à l'examen du dossier de candidature sont :

- Une présentation de l'équipe du projet, les rôles de chacun et les disciplines impliquées,
- La description des différentes étapes du projet (l'idée, les choix de réalisation, le planning),
- Les classes ou élèves concernés.
- Les éventuels partenariats extérieurs,
- Le budget prévisionnel détaillé tenant compte de l'investissement humain et financier effectué sur fonds propres par le collège,
- Annexes : fiches techniques, devis et tout autre élément jugé pertinent pour l'examen de la candidature.

# 5. SÉLECTION DES PROJETS BÉNÉFICIAIRES

Les candidatures seront appréciées par le Président du Conseil départemental après avis de la commission de co-instruction composée de représentants du Conseil départemental (les élus

départementaux en charge du Numérique et de l'Éducation, les Direction Éducation Jeunesse et Direction des Systèmes d'Information) et de représentants de l'Éducation Nationale (DSDEN et DRANE).

- 1er critère : l'existence d'un réel projet pédagogique innovant présentant des actions concrètes et intégrant des ressources matérielles et/ou logicielles numériques,
- 2ème critère : l'enrichissement des usages et la mutualisation des équipements et des services numériques déjà existants,
- 3ème critère : l'investissement humain et financier réalisé par l'établissement.

## 6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

#### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les projets retenus feront l'objet d'une convention entre l'établissement d'une part et le Conseil départemental du Cantal d'autre part. Cet accord établira les charges et responsabilité administratives, financières et techniques incombant à chacun.

Notons que l'établissement bénéficiaire aura pour obligation d'identifier clairement le Conseil départemental comme partenaire tout au long de la mise en œuvre du projet.

#### **DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

En respectant le principe d'équité territoriale, l'enveloppe allouée par projet sera non seulement fonction de l'opportunité des dossiers, mais également de l'implication humaine et de l'investissement sur fonds propres des établissements.

Le projet retenu sera subventionné dans la limite de l'enveloppe globale de 40 000 euros pour l'ensemble des collèges et plafonnée à 2 000 € par établissement.

La subvention accordée pour le projet pourra intégrer des dépenses engagées pour un déplacement, la visite ou l'appui au projet d'un tiers issu du secteur numérique.

Elle sera notifiée suite à la Commission Permanente qui validera les projets retenus à l'issue de l'examen par la commission ad hoc. 75 % du versement sera effectué avant la fin de l'année civile 2021 et le versement des 25 % restant sera effectué en fin d'année scolaire après évaluation des projets (juin 2022). Les pièces justificatives telles que mentionnées dans l'appel à projets seront indispensables pour ce deuxième versement (factures des matériels et des intervenants).

## 7. CONTACTS

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la référente numérique du service collèges-éducation : 04.71.46.59.97 / servicecolleges@cantal.fr

Possibilité de prendre l'attache de la DRANE et de la DSDEN pour aider dans la construction du projet : Patrick ROUMAGNAC – Yvan FONT – Christophe DUCLAUX / accompagnement.dane@ac-clermont.fr